

A compléter et à renvoyer accompagné de votre règlement à :

Contact/reenseignements : Brice Bourbon

Tél : +33 (0)5 46 27 69 82 - Fax : +33 (0)5 46 27 69 89

E-mail : b.bourbon@actalia.eu

ACTALIA
Service Documentation
BP 49
17700 Surgères

Personne à l'origine de la demande d'abonnement

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Fonction :

E-mail :

Tél :

Fax :

Type d'abonnement souhaité

L'abonnement comprend l'envoi de 8 bulletins par an au format pdf ainsi que l'envoi d'alertes réglementaires selon l'actualité du moment.

	Prix unitaire en € (HT)	Quantité	Total HT
Abonnement pour 1 à 2 sites	200		
Abonnement pour 3 à 9 sites	275		
Abonnement pour 10 sites ou plus	350		

Indiquez ci-dessous le(s) site(s) pour le(s)quel(s) l'abonnement est souscrit, ainsi que le nom/prénom/e-mail des personnes destinataires des bulletins :

Montant HT

TVA (20%)
sur le total

Montant
total TTC

RIB :

Banque : Crédit Agricole Normandie

RIB : 16606 53213 09749317200 51

IBAN : FR76 1660 6532 1309 7493 1720 051 BIC : AGRIFRPP866

Si vous dépendez de l'Espace Economique Européen, indiquez votre

N° de TVA :

Règlement :

par chèque bancaire à l'ordre d'ACTALIA (à joindre à votre bon de commande)

par virement bancaire (voir RIB ci-contre)

Date :

Je souhaite recevoir une facture acquittée d'ACTALIA

Signature/Nom/Qualité

Cachet de la société

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS

De convention entre les parties, les « conditions générales de vente et d'exécution des prestations » (ci-après désignées les « Conditions Générales ») d'ACTALIA régissent les relations contractuelles entre les parties.

ACTALIA s'engage à fournir les services conformément aux présentes « Conditions Générales » et en conséquence, toutes les offres ou soumissions de service et tous les contrats, conventions ou autres accords en résultant seront régis par les présentes « Conditions Générales », sauf dérogation formelle et expresse figurant dans le devis ou proposition transmis au client. Ce dernier renonce à toute clause définie dans ses conditions générales d'achat qui seraient contradictoires aux « Conditions Générales » suivantes.

1 – Objet – Dispositions générales

ACTALIA agit pour la personne physique ou morale dont émanent les instructions en vertu desquelles il intervient (ci-après désigné le « client »). Aucune autre partie n'est en droit de lui donner des instructions, notamment sur l'étendue de l'intervention ou la remise du rapport à moins qu'il n'y soit autorisé par le « Client ».

ACTALIA réalise des prélèvements, des audits, des études, des recherches, des expertises, des prestations d'assistance technique, des mesures, des analyses et des essais à façon, à la demande de ses « Clients ». ACTALIA peut sous-traiter l'exécution de tout ou partie des services convenus avec ses « Clients ».

Lorsqu'un devis ou une proposition de prestations techniques sont établis par ACTALIA, ils constituent les conditions particulières venant modifier et compléter les présentes « Conditions Générales ». Le délai de validité de l'offre est fixé dans ces conditions particulières et le contrat est conclu pour la durée stipulée dans celles-ci.

2 – Obligations d'ACTALIA

ACTALIA fournira des services conformément :

- aux instructions spécifiques écrites du « Client », acceptées par ACTALIA,
- aux termes de la revue de contrat, acceptés par le « Client »,
- aux méthodes qu'ACTALIA estimera appropriées en fonction des contraintes techniques, opérationnelles et/ou financières

ACTALIA s'engage à tenir confidentielles, tant pendant la durée du présent contrat qu'après son expiration, toutes les informations dont il aura connaissance sur l'activité du « Client », sauf autorisation expresse de celui-ci. Le personnel d'ACTALIA est soumis à une clause de confidentialité concernant les informations relatives aux raisons qui motivent la collaboration des parties, au contenu de la mission confiée à ACTALIA, aux résultats obtenus pour le compte du « Client » et à son fonctionnement interne. La présente clause de confidentialité peut faire l'objet d'une rédaction spécifique à la demande du « Client ». Sauf demande expresse de ce dernier, ACTALIA se réserve le droit de mentionner le nom du « Client » ou sa dénomination sociale dans ses documents commerciaux à titre de référence.

3 – Obligations du « Client »

Le « Client » devra :

- s'assurer que des instructions et des informations suffisantes sont données en temps voulu à ACTALIA afin de lui permettre d'exécuter les services requis,
- permettre l'accès nécessaire aux représentants d'ACTALIA afin d'exécuter les services requis,
- informer ACTALIA au préalable de tous risques ou dangers connus, effectifs ou potentiels, associés à toute commande, prélèvement d'échantillons ou contrôle, comme par exemple la présence de radiation, d'éléments ou matériaux toxiques.
- s'acquitter de toutes ses obligations découlant du contrat de vente concerné, faute de quoi ACTALIA sera alors relevé de toute obligation à l'égard du « Client ».

4 – Echantillons et produits soumis à essai ou analyse

Le « Client » est responsable de la conformité et de la représentativité des échantillons et produits soumis à l'exécution des prestations.

Sauf dans le cas particulier d'un prélèvement réalisé par ACTALIA, le « Client » doit mettre gratuitement à la disposition d'ACTALIA les échantillons et produits nécessaires à la réalisation de la prestation. Les frais de port sont à la charge du « Client ».

Pour toute réexpédition des échantillons et produits sur demande expresse (mail, courrier ou télécopie), les frais de transport, d'assurance et d'emballage sont facturés en sus.

Pour les tests sensoriels réalisés sur des échantillons et produits fournis par le « Client », celui-ci s'engage à garantir leur innocuité et à prévenir ACTALIA Sensoriel si les échantillons et produits devaient porter des mentions obligatoires au niveau de l'étiquetage concernant des traitements spécifiques de type : ionisation, irradiation, OGM, etc. De plus, le « Client » communiquera à la livraison les DLC, DLUO ou date de fabrication des échantillons et produits lorsque ces informations ne figurent pas sur leur emballage.

La réception des échantillons et produits est prévue du lundi au vendredi aux heures ouvrables des différentes adresses d'ACTALIA, sauf cas particuliers définis préalablement entre ACTALIA et le « Client ».

5 – Conditions financières, report ou annulation

En rémunération de ses prestations, ACTALIA percevra les sommes dont les montants et les modalités de règlement sont fixés aux conditions particulières figurant dans le devis ou la proposition de prestation. Les prix indiqués sont hors taxes. Une remise commerciale pourra exceptionnellement être consentie en fonction du volume d'activité commandé ou des modalités particulières de réalisation. Les prestations sont effectuées dans l'ordre d'enregistrement des commandes. Toutefois, certaines commandes peuvent être exceptionnellement traitées en priorité moyennant une majoration de prix pour urgence.

Une facture d'acompte de 30% peut être émise par ACTALIA au démarrage de la prestation. Les règlements sont effectués par le « Client » à 30 jours suivant la date de facturation, nets et sans escompte. En cas de retard de paiement, le « Client » sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de

recouvrement et d'une pénalité calculée sur l'intégralité des sommes restant dues et résultant de l'application d'un taux équivalent à 3 fois le taux d'intérêt légal. Le cas échéant, l'exécution de la prestation ou la délivrance d'un document pourra être subordonnée au paiement préalable d'un montant pouvant atteindre l'intégralité du prix prévu au contrat.

Toute demande de report ou d'annulation unilatérale du contrat par le « Client » pour une intervention mobilisant les moyens d'ACTALIA (essai en halle pilote ou en usine, conseil, formation, analyse sensorielle, etc.) doit, pour être effective, être confirmée par écrit au moyen d'un courrier, d'une télécopie ou d'un e-mail. Sauf cas de force majeure (événements indépendants de la volonté des parties tels qu'une grève, un incendie...), toute annulation ou report non prévu lors de la revue de contrat, et intervenant moins de deux semaines avant la date fixée pour le début d'exécution du contrat, peut donner lieu à une facturation au « Client » de 15% du montant du prix prévu au contrat. Dans le cas d'une annulation ou d'un report demandé moins de 48 heures avant la date prévue, cette facturation pourra être portée à 25% du montant du prix prévu au contrat.

6 – Garantie, limitation de responsabilité

Le « Client » est seul responsable de la mise en œuvre des recommandations, de la destination de la prestation ou de l'exploitation des résultats obtenus.

ACTALIA s'engage à mettre en œuvre les moyens décrits dans la proposition en ce qui concerne les prestations technologiques et de conseil ou d'expertise, ou à la production de résultats en ce qui concerne les prestations d'analyses. Il ne pourra être tenu responsable que pour des cas de négligence prouvée.

Dans le cas où ACTALIA émettrait des réserves sur d'éventuelles insuffisances concernant les analyses demandées, sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de maintien de la demande par le « Client ».

Si la responsabilité d'ACTALIA était engagée, quelle qu'en serait la cause, le domaine ou sa nature, que le dommage soit matériel ou immatériel, elle serait limitée au dommage direct et immédiat lié à la prestation d'ACTALIA, sans pouvoir excéder le paiement par ACTALIA d'un montant de dommages et intérêts supérieur au montant hors taxes du prix convenu au titre de la commande à l'occasion de laquelle est intervenu le dommage subi par le client.

7 – Règlement des litiges

Election de domicile est faite, pour ACTALIA, à son siège administratif. Les présentes « Conditions Générales » ainsi que les contrats conclus avec le « Client » sont régis par le droit français. Toute contestation qui n'aura pu être réglée à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal compétent dans le ressort duquel est situé le siège administratif d'ACTALIA, et ce même en cas de pluralité de défenseurs.

Association loi 1901 à but non lucratif.

Siège social :






310 rue Popielujko
50000 SAINT-LÔ
Tél. +33 (0)2 33 06 71 71
Siren 325 346 542
NAF 7211Z

L'EXPERTISE D'ACTALIA Produits laitiers

ACTALIA est un centre d'expertise agroalimentaire de 160 collaborateurs, spécialisé dans les produits laitiers et la sécurité des aliments. **L'Unité ACTALIA Produits laitiers** a pour mission générale la meilleure connaissance, l'amélioration, le contrôle et la valorisation des productions laitières, qu'elles soient fermières, artisanales ou industrielles.

ACTALIA Produits laitiers représente une équipe de 33 personnes : Docteurs, Ingénieurs et Techniciens spécialisés qui développent depuis plus de 45 ans des compétences uniques, reconnues en France et à l'international. Nous réalisons des actions de recherche appliquée, d'expérimentations, d'étude et conseil, de formation pour contribuer à la résolution des problématiques technologiques et/ou microbiologiques de nos clients (Interprofession laitière (Cniel), fermiers, artisans, PME, groupes industriels, syndicats, fournisseurs d'ingrédients...). [Cf www.actalia.eu](http://www.actalia.eu) // rubrique [produits laitiers](#).

Ces activités font l'objet de reconnaissances officielles :

	<p>Le système de management d'ACTALIA Produits laitiers est certifié conforme aux exigences de la norme NF EN ISO 9001 : 2008 pour les activités de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conservation et mise à disposition de ressources biologiques. - Certificat n° FR029801-I - Prestations analytiques d'expertises - Certificat n° FR029801-I
	<p>Le ministère chargé de l'Alimentation a reconnu la mission d'ACTALIA en attribuant la qualification d'Institut technique agro-industriel (ITAI) par un arrêté du 12/02/2013. Les ITAI sont des organismes de recherche technologique, d'appui technique, d'expertise, de formation et d'information au service des entreprises, reconnus pour leurs compétences techniques et scientifiques.</p>
	<p>ACTALIA, pour son antenne de Carmejane (Région PACA), est certifié pour les formations réalisées à destination des contributeurs et ayant droit de VIVEA (www.qualicert.fr).</p> <p>Certificat n°5453</p>
	<p>Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a agréé ACTALIA au titre du Crédit d'impôt recherche, ce qui ouvre droit au crédit d'impôt pour les sociétés dans le domaine de la recherche appliquée et du développement expérimental.</p>
	<p>Le laboratoire de Microbiologie Laitière de la Roche sur Foron fait partie du réseau de laboratoires reconnus pour la réalisation de tests de croissance vis-à-vis de <i>Listeria monocytogenes</i> (NS DGAL/SDPPST/N2013-8079).</p>

Le savoir-faire d'ACTALIA Produits laitiers repose sur :

- une expérience de terrain et des spécialisations par type de technologie au sein de l'équipe,
- les nombreuses expérimentations réalisées en laboratoires, sur ses plateformes techniques (internes ACTALIA ou partagées) ou en entreprise,
- la maîtrise et la mise en œuvre d'analyses des microorganismes laitiers d'intérêt technologique, d'altération (dont phages lactiques) et pathogènes, combinant méthodes classiques et méthodes moléculaires,
- la gestion et la mise à disposition de ressources microbiologiques (membre de Résomil),
- ses compétences en analyses de données et modélisation utilisées pour optimiser la maîtrise des dangers microbiens,
- les retombées des travaux de recherche collaborative réalisés en partenariat avec la recherche académique (Inra / CNRS / Anses),
- ses veilles scientifiques,
- l'ouverture et la participation active à des réseaux d'excellence (Réseaux et Unités mixtes technologiques / Pôles de compétitivité)